



Communiqué de presse

Nottwil, le 25 octobre 2017

La Fondation suisse pour paraplégiques adopte un nouveau règlement d'organisation

En sa séance de ce jour, le Conseil de fondation de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) a adopté un nouveau règlement d'organisation qui entérine un élargissement de la gouvernance d'entreprise ainsi qu'une transparence accrue des salaires versés aux organes de la direction. En prenant cette mesure, la fondation documente qu'elle fait partie des organisations leader en Suisse pour ce qui est de la bonne gestion des affaires, de la transparence et de la crédibilité qui en découlent.

Les éléments cardinaux de la nouvelle gouvernance d'entreprise sont les suivants : réduction des sièges du Conseil de fondation de sept à neuf maximum par rapport aux onze sièges actuels, et durcissement des critères d'éligibilité. Ces mesures sont censées augmenter l'efficacité et la capacité d'agir de cet organe. Selon les termes du nouveau règlement, la composition du Conseil de fondation et la sélection des candidats obéira dorénavant à des critères de compétence et exigera une affinité particulière des candidats avec les intérêts de la FSP. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, aucun collaborateur du Groupe suisse pour paraplégiques ne pourra plus siéger au sein du Conseil de fondation.

Mandat à durée limitée

Dans le but d'en réduire la moyenne d'âge et d'en accroître l'indépendance, le Conseil de fondation a en outre limité l'âge de ses membres à 70 ans et la durée maximum du mandat à 12 ans.

Le nouveau règlement d'organisation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, avec un délai de transition de deux ans.

Transparence des salaires

Soucieuse d'instaurer une gouvernance d'entreprise plus rigoureuse, la Fondation suisse pour paraplégiques publiera à l'avenir les salaires des directeurs et des gérants du groupe. La rémunération du président du Conseil de fondation ainsi que celle des membres du Conseil de fondation sont d'ores et déjà rendues publiques.

Les salaires s'appuient sur la politique du personnel laquelle est axée sur les rémunérations conformes au marché et sur une utilisation à bon escient des moyens financiers mis à disposition par les bienfaiteurs et les donateurs.

La décision est aussi le résultat d'entretiens menés avec les représentants des intérêts des personnes en fauteuil roulant.

En vue d'équilibrer les écarts entre les rémunérations du marché et l'objet de la fondation, le Conseil de fondation fixe la fourchette des salaires. Celle-ci est régulièrement réétudiée en concertation avec des experts externes indépendants – la dernière fois lors de l'été 2017, avec l'aide de la société Level Consulting AG de Zurich.

Étude comparative récente

D'après une étude comparative récente, les salaires correspondent bien au marché. Seule exception : le salaire brut du directeur de l'Association suisse des paraplégiques (ASP) ; c'est pourquoi le Conseil de fondation a exigé du Comité central compétent de l'ASP une réduction progressive de ce salaire jusqu'au mois d'octobre 2019.

Avec un personnel dont les effectifs comptent 1600 collaborateurs et ses huit organisations autonomes, le Groupe suisse pour paraplégiques figure parmi les plus grandes fondations de Suisse, d'où les exigences extrêmement hautes auxquelles les organes de direction doivent satisfaire dans leurs choix stratégiques et opérationnels. La fixation des salaires incombe en premier lieu aux présidents des Conseils d'administration qui peuvent se faire conseiller par les spécialistes du service Human Resources. Une commission de rémunération instituée par le Conseil de fondation participe aussi de façon déterminante au processus décisionnel.



Schweizer
Paraplegiker
Stiftung

Fondation
suisse pour
paraplégiques

Fondazione
svizzera per
paraplegici

Swiss
Paraplegic
Foundation

« Nous avons reconnu que les exigences à remplir par la gouvernance d'entreprise ont augmenté ces dernières années et qu'il y a lieu d'engager des mesures dans ce domaine », affirme Daniel Joggi, président de la Fondation suisse pour paraplégiques. « Les mesures décidées ce jour par le Conseil de fondation sont la réponse de notre organisation face aux transformations du contexte dans lequel nous évoluons. »

[Salaires annuels 2017 des directeurs et des gérants ainsi que rémunération brute annuelle 2017 des membres du Conseil de fondation et des présidents des Conseils d'administration](#)

Pour plus d'informations :

Agnes Jenowein, responsable Corporate Communications
Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil
Médias T 041 939 61 12
medien@paraplegie.ch
www.paraplegie.ch

La Fondation suisse pour paraplégiques

La Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) compte aujourd'hui parmi les principales œuvres d'utilité publique du pays. Le Groupe suisse pour paraplégiques englobe un réseau de prestations intégral en faveur des paralysés médullaires. La coordination des prestations complètes est sans égale ; elle comprend la prise en charge sur les lieux mêmes de l'accident, les soins médicaux et la rééducation ainsi qu'un accompagnement tout au long de la vie, incluant la fourniture de conseils aux personnes concernées. À travers leur affiliation à l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques, les bienfaiteurs au nombre de 1,8 million apportent une base financière solide au déploiement de cette œuvre de solidarité. Jour après jour, quelque 1600 collaborateurs mettent tout en œuvre pour remplir leurs tâches exigeantes.

paraplegie.ch

[Rapport annuel 2016](#)

[Rapport financier 2016 \(en allemand\)](#)

[Rapport de Nonprofit Governance 2016](#)